

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES FAIT LE POINT AU SUJET DE SES ÉCOLES DANS LA VILLE DE SAINT-CONSTANT

La Prairie, le 10 novembre 2015 – Comme suite à la diffusion du communiqué de presse de la Ville de Saint-Constant le 9 novembre dernier, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) tient à préciser quelques éléments non négligeables dans le dossier d'ajout d'espace dans les écoles primaires de Saint-Constant.

Les propos avancés par le maire de la Ville de Saint-Constant, monsieur Jean-Claude Boyer, laissent supposer que l'analyse et la solution proposées par la CSDGS ne sont pas suffisamment réfléchies. Ce que la CSDGS peut réfuter aisément.

Épreuve des faits :

- Avant de demander le financement nécessaire au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour construire une nouvelle école, une confirmation officielle de la disponibilité d'un terrain libre de toute contrainte est exigée par le ministère.
- Une commission scolaire doit déposer une demande officielle au MEESR qui analysera le dossier au même titre que toutes les autres demandes d'ajouts d'espace à travers la province. Le MEESR accorde du financement en fonction du budget dont il dispose, mais également en fonction des priorités provinciales.
- Considérant ce qui précède, 41 semaines sont nécessaires pour construire une nouvelle école et c'est sans compter le processus d'appel d'offres. En date d'aujourd'hui, il est impossible pour la CSDGS de respecter cet échéancier en vue de la rentrée scolaire de septembre 2016.
- Le MEESR exige que les commissions scolaires utilisent leurs locaux disponibles dans un rayon de 20 km autour d'une école qui dépasse sa capacité d'accueil avant d'octroyer du financement pour la construction d'une nouvelle école.

À laquelle de ces affirmations la CSDGS peut-elle répondre positivement? Uniquement à la dernière puisqu'elle dispose de locaux disponibles, certes dans un rayon de 20 km, mais surtout, à Saint-Constant.

La situation des écoles primaires de Saint-Constant

La CSDGS connaît une augmentation de clientèle au préscolaire et au primaire très importante depuis cinq ans à Saint-Constant, et les prévisions de fréquentation d'une école primaire pour les cinq prochaines années sont également à la hausse.

- 1 948 élèves du préscolaire et du primaire en 2010-2011
- 2 170 élèves actuellement
- 2 331 élèves prévus en 2019-2020 selon les données prévisionnelles du MEESR

Au début de l'année scolaire 2015-2016, 134 élèves du préscolaire et 145 élèves du primaire ont été transférés dans une autre école que celle de leur secteur, faute de place. En conséquence, si aucun ajout d'espace n'est fait pour la rentrée scolaire 2016-2017, un nombre encore plus important d'élèves devra être transféré dans une école à l'extérieur de Saint-Constant puisqu'aucune école primaire de Saint-Constant ne pourra les accueillir. Il est important de préciser que les écoles primaires de La Prairie et de Candiac ne pourront pas accueillir ces élèves, faute d'espace disponible.

Les besoins d'ajout d'espace à court terme pour les élèves du préscolaire et du primaire de Saint-Constant sont criants. La CSDGS continue donc d'envisager la transformation de l'école secondaire Armand-Frappier en école primaire pour éviter des transferts d'élèves à l'extérieur de Saint-Constant.

La situation des écoles secondaires de Saint-Constant

L'ensemble des écoles secondaires de la CSDGS sont en baisse de clientèle depuis 10 ans. En effet, la CSDGS compte aujourd'hui près de 2 000 élèves de moins qu'en 2005-2006.

À Saint-Constant, les écoles Armand-Frappier et Jacques-Leber accueillent des élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire, qui, par la suite, poursuivent leur 4^e et 5^e secondaire à l'école de la Magdeleine à La Prairie. Actuellement, 744 élèves fréquentent ces deux écoles alors que les prévisions indiquent que la CSDGS devrait accueillir 855 élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire en 2019-2020. À titre informatif, l'école Jacques-Leber a déjà accueilli plus de 900 élèves dans le passé. Il est important de préciser que des travaux d'aménagement sont prévus à l'école Jacques-Leber si la décision du conseil des commissaires est d'accueillir tous les élèves du secondaire de Saint-Constant sous un même toit. Ces travaux permettront d'adapter l'école à la nouvelle réalité.

Par ailleurs, la notion d'école secondaire de quartier n'est plus une réalité à la CSDGS puisque la diversité des profils offerts dans les écoles secondaires permet aux élèves de fréquenter une école en fonction de leur intérêt même si elle se trouve à l'extérieur de leur municipalité. C'est le cas pour les élèves de Saint-Constant qui peuvent fréquenter un profil spécifique offert dans une école secondaire à Candiac, à La Prairie et à Sainte-Catherine.

Les membres du conseil des commissaires prendront une décision quant à la transformation ou non de l'école secondaire Armand-Frappier en école primaire lors de sa séance publique du mardi 8 décembre prochain.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca